

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil d'administration de la **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE (Énercycle)** tenue à l'hôtel de ville de Shawinigan (550, avenue de l'Hôtel-de-Ville), **le vendredi, vingt-et-unième jour du mois de juin deux mille vingt-quatre (21 juin 2024), DIX HEURES TRENTE-TROIS (10 h 33)**, à laquelle sont présents :

**Monsieur Michel Angers**, Président et Représentant de la Ville de Shawinigan

**Monsieur Luc Dostaler**, Représentant de la MRC des Chenaux

**Monsieur Paul Labranche**, Représentant de la MRC de Mékinac

**Madame Nancy Mignault**, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé

**Monsieur Daniel Cournoyer**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières

**Monsieur Yvon Sauvageau**, Substitut du représentant d'office de la MRC des Chenaux

Sont absents :

**Monsieur Claude Boulanger**, Représentant de la MRC de Maskinongé

**Monsieur Guy Simon**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux

**QUORUM**

**Formant quorum**, sous la présidence de **Michel Angers**, Président et Représentant de la Ville de Shawinigan.

**Rés.: 2024-06-5745**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par **MONSIEUR YVON SAUVAGEAU**, substitut du Représentant d'office de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente session qui se détaille ainsi :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mai 2024
5. Approbation des directives et des ordres de changement
6. Changement(s) lié(s) aux ressources humaines
7. Assujettissement du territoire de la municipalité de Champlain à la compétence 4 d'Énercycle
8. Entente intermunicipale concernant les matières organiques de la Ville de La Tuque
9. Fourniture de mobilier pour la cafétéria et la salle de pause pour le nouveau bâtiment administratif (DDP-2024-337)

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

10. Réalisation de l'essai d'un puits pour le nouveau bâtiment administratif (DDP-2024-335)
11. Demande d'autorisation pour l'implantation d'un puits pour le nouveau bâtiment administratif (DDP-2024-332)
12. Construction de l'isolation et de la ventilation du plafond de l'entrepôt de La Ruhe (DDP-2024-334)
13. Réparation du convertisseur de couple du compacteur #32092 (DDP-2024-338)
14. Adoption de la politique en matière de santé et sécurité au travail
15. Fourniture, levée et transport de conteneurs transrouliers (roll-off) pour Énercycle – Écocentre local de Saint-Tite (DDP-2024-331)
16. Dépenses relatives au déplacement du garage de la MRC des Chenaux (DDP-2024-333)
17. Fourniture et installation d'étagères pour le nouveau bâtiment administratif (DDP-2024-336)
18. Radiation de créances
19. Autres sujets
  - Entente avec Terreau Biogaz afférent à un projet de réduction d'émissions de gaz à effet de serres émanant du LES de Saint-Étienne-des-Grès - Autorisations
20. Période de questions
21. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2024-06-5746

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL/SÉANCE ORDINAIRE DU  
16 MAI 2024**

Il est proposé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, appuyé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil d'administration d'Énercycle tenue le 16 mai 2024.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2024-06-5747

**APPROBATION DES DIRECTIVES ET DES ORDRES DE  
CHANGEMENT**

Il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR YVON SAUVAGEAU**, substitut du Représentant d'office de la MRC des Chenaux, et résolu d'approuver les travaux supplémentaires, les directives de changement, les ordres de changement et les dépenses afférentes indiqués à la liste des directives et des ordres de changement jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

**Rés.: 2024-06-5748**

**CHANGEMENT(S) LIÉ(S) AUX RESSOURCES HUMAINES**

Il est proposé par **MADAME NANCY MIGNAULT**, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu d'approuver la liste de changement(s) lié(s) aux ressources humaines pour le mois de juin 2024, telle que signée par monsieur Stéphane Lemire, directeur des affaires juridiques et greffier.

Adoptée à l'unanimité

**Rés.: 2024-06-5749**

**ASSUJETTISSEMENT DU TERRITOIRE DE LA  
MUNICIPALITÉ DE CHAMPLAIN À LA COMPÉTENCE 4  
D'ÉNERCYCLE**

**ATTENDU** que la Municipalité régionale de comté des Chenaux est membre d'Énercycle ;

**ATTENDU** qu'Énercycle offre par sa compétence 4 un service de collecte, de transport et de traitement de boues ;

**ATTENDU** que la Municipalité de Champlain a transmis une résolution à la Municipalité régionale de comté des Chenaux indiquant sa volonté d'assujettir son territoire à la compétence 4 d'Énercycle en matière de collecte, de transport et de traitement de boues ;

**ATTENDU** qu'Énercycle peut permettre l'assujettissement du territoire de la Municipalité de Champlain à sa compétence 4 en matière de collecte, de transport et de traitement de boues, si la Municipalité régionale de comté des Chenaux lui en fait la demande ;

**ATTENDU** l'adoption par la Municipalité régionale de comté des Chenaux de la résolution 2024-05-128 demandant l'assujettissement du territoire de la Municipalité de Champlain, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, à la compétence 4 d'Énercycle ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu de consentir à la demande d'assujettissement du territoire de la Municipalité de Champlain à la compétence 4 d'Énercycle en matière de collecte, de transport et de traitement de boues, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2024-06-5750

**ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LES  
MATIÈRES ORGANIQUES DE LA VILLE DE LA TUQUE**

Il est proposé par **MADAME NANCY MIGNAULT**, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu d'autoriser la signature d'une entente intermunicipale avec la Ville de La Tuque concernant les matières organiques. Il est également résolu d'autoriser le directeur des affaires juridiques et greffier à signer tous documents afférents à cettedite entente.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2024-06-5751

**FOURNITURE DE MOBILIER POUR LA CAFÉTÉRIA ET LA  
SALLE DE PAUSE POUR LE NOUVEAU BÂTIMENT  
ADMINISTRATIF (DDP-2024-337)**

**ATTENDU** les prix soumis suite à une demande de prix pour la fourniture de mobilier pour la cafétéria et la salle de pause pour le nouveau bâtiment administratif :

<b>Entreprises</b>	<b>Prix (taxes en sus)</b>
Buromax	29 680,31 \$
Megaburo	-

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **MONSIEUR YVON SAUVAGEAU**, substitut du Représentant d'office de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, et résolu d'octroyer le contrat DDP-2024-337, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Buromax, selon les termes et conditions prévus à la demande de prix.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2024-06-5752

**RÉALISATION DE L'ESSAI D'UN PUIS POUR LE NOUVEAU  
BÂTIMENT ADMINISTRATIF (DDP-2024-335)**

**ATTENDU** les prix soumis suite à une demande de prix pour la réalisation de l'essai d'un puits pour le nouveau bâtiment administratif :

<b>Entreprises</b>	<b>Prix (taxes en sus)</b>
Puitbec	39 350, 00 \$
Les Puits du Québec	43 510,00 \$
Atlas	-

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu d'octroyer le contrat DDP-2024-335, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Puitbec, selon les termes et conditions prévus à la demande de prix.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2024-06-5753

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'IMPLANTATION  
D'UN PUIS POUR LE NOUVEAU BÂTIMENT  
ADMINISTRATIF (DDP-2024-332)**

ATTENDU les prix soumis suite à une demande de prix pour la demande d'autorisation pour l'implantation d'un puits pour le nouveau bâtiment administratif :

Entreprise	Prix (taxes en sus)
Englobe	39 855,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MADAME NANCY MIGNAULT**, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, et résolu d'octroyer le contrat DDP-2024-332, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Englobe, selon les termes et conditions prévus à la demande de prix.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2024-06-5754

**CONSTRUCTION DE L'ISOLATION ET LA VENTILATION  
DU PLAFOND DE L'ENTREPÔT DE LA RUCHE (DDP-2024-  
334)**

ATTENDU les prix soumis suite à une demande de prix pour la construction de l'isolation et de la ventilation du plafond de l'entrepôt de La Ruche :

Entreprise	Prix (taxes en sus)
Danoco Construction	45 668,21 \$

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu d'entériner l'octroi par l'administration le contrat DDP-2024-334, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Danoco Construction, selon les termes et conditions prévus à la demande de prix.

Adoptée à l'unanimité

**Rés.: 2024-06-5755**

**RÉPARATION DU CONVERTISSEUR DE COUPLE DU  
COMPACTEUR #32092 (DDP-2024-338)**

**ATTENDU** les prix soumis suite à une demande de prix pour la réparation du convertisseur de couple du compacteur #32092 :

<b>Entreprise</b>	<b>Prix (taxes en sus)</b>
Toromont	31 501,16 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MADAME NANCY MIGNAULT**, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu d'entériner l'octroi par l'administration du contrat DDP-2024-338 (GA-21666), à l'entreprise Toromont, selon les termes et conditions prévus à la demande de prix.

Adoptée à l'unanimité

**Rés.: 2024-06-5756**

**ADOPTION DE LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE SANTÉ ET  
SÉCURITÉ AU TRAVAIL**

Il est proposé par **MONSIEUR YVON SAUVAGEAU**, substitut du Représentant d'office de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu d'adopter la politique en matière de santé et sécurité au travail jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2024-06-5757

**FOURNITURE, LEVÉE ET TRANSPORT DE CONTENEURS  
TRANSROULIERS (ROLL-OFF) POUR ÉNERGYCYCLE –  
ÉCOCENTRE LOCAL DE SAINT-TITE (DDP-2024-331)**

ATTENDU les prix soumis suite à une demande de prix pour la fourniture, la levée et le transport de conteneurs transrouliers (roll-off) de l'écocentre local de Saint-Tite :

<b>Entreprises</b>	<b>Prix (taxes en sus)</b>
9413-1778 Québec inc.	9 586,00 \$
Transport J.Y. Martel inc.	-
Bellemare Environnement	-

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, appuyé par **MADAME NANCY MIGNAULT**, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu d'octroyer le contrat DDP-2024-331, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise 9413-1778 Québec inc., selon les termes et conditions prévus à la demande de prix.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2024-06-5758

**DÉPENSES RELATIVES AU DÉPLACEMENT DU GARAGE  
DE LA MRC DES CHENAUX (DDP-2024-333)**

ATTENDU les prix soumis suite à une demande de prix pour les dépenses relatives au déplacement du garage de la MRC des Chenaux :

<b>Entreprise</b>	<b>Prix (taxes en sus)</b>
MRC des Chenaux	27 220 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MADAME NANCY MIGNAULT**, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu d'octroyer le contrat DDP-2024-333 à la MRC des Chenaux selon les termes et conditions prévus à la demande de prix.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

**Rés.: 2024-06-5759**

**FOURNITURE ET INSTALLATION D'ÉTAGÈRES POUR LE  
NOUVEAU BÂTIMENT ADMINISTRATIF (DDP-2024-336)**

ATTENDU les prix soumis suite à une demande de prix pour la fourniture et l'installation d'étagères pour le nouveau bâtiment administratif :

<b>Entreprises</b>	<b>Prix (taxes en sus)</b>
JUL Solutions	12 990,00 \$
Mécanorack	12 599,71 \$
Buromax	-

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, et résolu d'octroyer le contrat DDP-2024-336, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Mécanorack, selon les termes et conditions prévus à la demande de prix.

Adoptée à l'unanimité

**Rés.: 2024-06-5760**

**RADIATION DE CRÉANCES**

Il est proposé par **MONSIEUR YVON SAUVAGEAU**, substitut du Représentant d'office de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, et résolu d'autoriser la directrice des finances et trésorière à radier des livres au 31 mai 2024 les créances indiquées à la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Le montant total de ces créances est de 59,11 \$.

Il est également résolu de radier les intérêts courus sur cesdites créances.

Adoptée à l'unanimité

**Rés.: 2024-06-5761**

**ENTENTE AVEC TERREAU BIOGAZ AFFÉRENTE À UN  
PROJET DE RÉDUCTION D'ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE  
SERRES ÉMANANT DU LES DE SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS  
- AUTORISATIONS**

ATTENDU l'intention de conclure une entente avec Terreau Biogaz (Terreau) prévoyant les modalités d'un projet de réduction d'émissions de gaz à effet de serre dont l'objectif premier est la création d'attributs environnementaux par Terreau à partir de la destruction ou de la valorisation des biogaz générés par le lieu d'enfouissement sanitaire



INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

d'Énercycle (LES) localisé dans la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès ;

Il est proposé par **MADAME NANCY MIGNAULT**, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu d'autoriser le directeur général et le directeur des affaires juridiques et greffier à négocier et à conclure, pour et au nom d'Énercycle, une entente avec Terreau prévoyant les modalités d'un projet de réduction d'émissions de gaz à effet de serre dont l'objectif premier est la création d'attributs environnementaux par Terreau à partir de la destruction ou de la valorisation des biogaz générés par le LES d'Énercycle.

Cette entente d'une durée maximale de 20 ans prévoira un partage égal des bénéfices issus de la vente des attributs environnementaux après déduction des coûts d'immobilisation et d'exploitation ; cesdits coûts seront entièrement assumés par Terreau.

Adoptée à l'unanimité

**Rés.: 2024-06-5762**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par **MONSIEUR YVON SAUVAGEAU**, substitut du Représentant d'office de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu de lever l'assemblée à dix heures quarante-deux minutes (10 h 42).

Adoptée à l'unanimité

---

**PRÉSIDENT**

---

**SECRÉTAIRE**